

**Assurer la retraite &
protéger la santé**

**La Carsat aux côtés :
des salariés,
des entreprises
et des retraités**

La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

1 ***valeur : la solidarité***

3 ***grandes missions** de service public
réaffirmées pour être aux côtés :
des **salariés**
des **entreprises**
et des **retraités***

1 ***identité visuelle** commune*

Les Carsat (Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail) sont des organismes paritaires de Sécurité sociale à compétence régionale.

Structure de droit privé exerçant une mission de service public, elles interviennent auprès des salariés, des retraités et des entreprises de leur région au titre :

- de la retraite,*
- de l'action sociale,*
- de la gestion des risques professionnels.*

Elles assurent, sous l'égide de deux caisses de tutelle (la CNAV¹ et la CNAMTS²), trois grandes missions de service public :

- la préparation et le paiement de la retraite,*
- l'aide et l'accompagnement des assurés en difficulté,*
- la prévention et la tarification des risques professionnels.*

¹ Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

² Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés

Préparer et payer la retraite par répartition

Suivre la carrière des assurés

La Carsat gère le compte retraite des salariés tout au long de leur vie professionnelle. Elle recueille auprès des entreprises de la région les informations relatives à leur carrière. L'objectif : produire un compte individuel de qualité permettant un calcul rapide et juste de la retraite.

Interlocuteur unique des entreprises et des différents partenaires sociaux et fiscaux, elle a développé des procédures automatisées afin de simplifier les démarches administratives (télétransmission, déclaration par internet...).

Informar les salariés

La Carsat, dans le cadre du Droit à l'Information sur les retraites, participe à l'envoi aux assurés de façon régulière de Relevés de Situation Individuelle tous les 5 ans à partir de 35 ans, ainsi que d'une Estimation Indicative Globale du montant de la retraite dès 55 ans.

Le droit à l'information prévoit aussi :

- l'envoi d'un document d'information général sur la retraite aux assurés qui entrent dans la vie active,
- un entretien information retraite à partir de 45 ans à la demande de l'assuré,
- un relevé de situation individuelle disponible sur lassuranceretraite.fr pour tous les régimes.

Présente également sur internet, elle met à disposition des services en ligne pour visualiser le relevé de carrière, estimer sa retraite, régulariser sa carrière, déclarer ses enfants...

Conseiller les futurs retraités

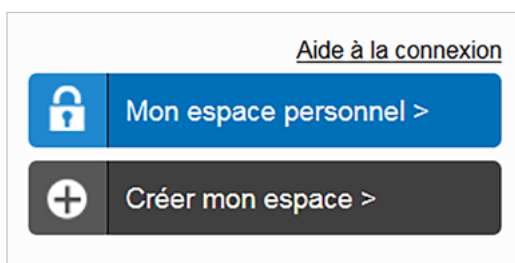
Au moment du passage à la retraite, la Carsat s'engage à faciliter les démarches de ses assurés. Grâce à son réseau de proximité d'agences retraite, les conseillers accueillent sur rendez-vous les futurs retraités, selon leur situation. Ce face à face est un moment privilégié pour les informer sur leurs droits à la retraite et les conseiller sur les dispositifs législatifs (poursuite d'activité, cumul emploi-retraite, la retraite progressive...).

La Carsat intervient également dans les entreprises qui la sollicitent en organisant des actions d'information auprès des salariés. Avec ses partenaires des autres régimes, elle met en place des opérations conjointes d'information à destination des futurs retraités.

Payer les retraités

La Carsat calcule les retraites et en assure le versement régulier chaque 9 du mois à terme échu. Elle effectue tout au long de la vie de retraité les modifications nécessaires à la gestion du dossier : changements d'adresse, de banque, d'état civil...

Le montant déclaré par la Carsat aux impôts est disponible sur "Mon espace personnel" du site lassuranceretraite.fr



Accompagner les assurés fragilisés par un problème de santé

Accompagner les assurés fragilisés et leur faciliter l'accès aux droits et aux soins

En apportant un accompagnement social aux assurés et à leurs ayants-droits touchés par la maladie, l'accident, le handicap, le Service social de la Carsat met en acte la solidarité, valeur fondatrice de la Sécurité sociale, Il informe et conseille les assurés en situation de vulnérabilité sur les droits, les démarches et les ressources mobilisables et les accompagne si nécessaire pour favoriser l'accès aux droits et éviter le non recours aux soins.

Prévenir le risque de désinsertion professionnelle des assurés confrontés à un problème de santé compromettant la poursuite de leur activité professionnelle

Le Service social de la Carsat contribue à la détection précoce des assurés en risque de désinsertion professionnelle et les accompagne pour leur permettre d'élaborer et de mettre en œuvre leur projet de reprise du travail.

Contribuer à la préservation de l'autonomie et accompagner la sortie d'hospitalisation des personnes gravement malades, handicapées et/ou âgées

Le Service social de la Carsat aide les personnes à faire face aux conséquences sociales, familiales, professionnelles et financières consécutives à la maladie. Il accompagne le cas échéant leur retour à domicile en coordination avec les autres intervenants médico-sociaux et facilite leur parcours de soins.

Pour les retraités fragilisés, la Carsat met en œuvre un "Plan d'Actions Personnalisé" (PAP) qui prend en compte les attentes et les besoins du retraité pour offrir un panier de services adaptés à sa situation : aide à domicile, portage de repas, aide à l'adaptation du logement... Par ailleurs, la Carsat développe des actions de "Préservation de l'Autonomie des Personnes Agées" (PAPA) ciblées sur les populations fragilisées et permettant la préservation de leur capital santé.

Enfin, afin de préserver la qualité de vie et l'autonomie des retraités et de maintenir le lien social, elle met également en œuvre, avec de nombreux partenaires, des informations santé. Elle intervient aussi auprès des professionnels du maintien à domicile en initiant des actions de sensibilisation et de formation aux questions du vieillissement pathologiques.

Participer à l'amélioration des lieux de vie collectifs

La Carsat peut aider les structures œuvrant pour une meilleure qualité de vie des retraités dans les établissements à travers des subventions ou prêts pour :

- les petits travaux ou l'acquisition de matériel,
- les investissements pour les actions d'amélioration de la vie sociale des retraités,
- les projets immobiliers visant un mode d'accueil intermédiaire entre domicile et hébergement collectif,
- la construction, la rénovation ou l'équipement de structures d'hébergement permanent...



Prévenir les risques professionnels, **assurer** la santé et la sécurité au travail

Prévenir les risques professionnels et engager les entreprises dans la prévention

La Carsat est l'organisme de référence en matière de prévention des risques professionnels. La maîtrise de ces risques est un enjeu à la fois pour les hommes, l'entreprise et la société. Si les accidents du travail et les maladies professionnelles ont un coût, leur prévention est un investissement. Par ses actions de conseil et de contrôle en entreprise, la Carsat joue pleinement son rôle d'assureur des risques professionnels.

À travers cette mission, il s'agit de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles, et de participer à l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises.

Cela passe par des interventions directes sur les lieux de travail, des actions collectives auprès des branches professionnelles, la conception de dispositifs d'évaluation et de prévention, une offre de formation, mais également par la diffusion de bonnes pratiques. La Carsat propose également des incitations financières à la prévention.

La diffusion de la documentation technique et l'organisation régulière de conférences ou de réunions d'information contribuent à cette prévention.

Cibler des risques majeurs

Prévenir, c'est aussi être proche des préoccupations des salariés et guetter l'émergence de nouveaux risques. Dans cette optique, la Carsat travaille notamment sur la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS), des cancers professionnels, des chutes dans le BTP.

Et pour cibler le mieux possible leurs actions, les ingénieurs et contrôleurs concentrent leurs efforts à partir d'analyses statistiques de sinistralité. Ceci en partenariats avec de nombreux acteurs régionaux.

Fixer le taux de cotisations des accidents du travail et des maladies professionnelles

Le rôle de la Carsat c'est également de calculer et notifier, chaque année, le taux de cotisations des accidents du travail et des maladies professionnelles. Le calcul du taux se fait au regard des dépenses pour indemniser ces accidents et maladies et couvrir les risques encourus selon les secteurs d'activité.

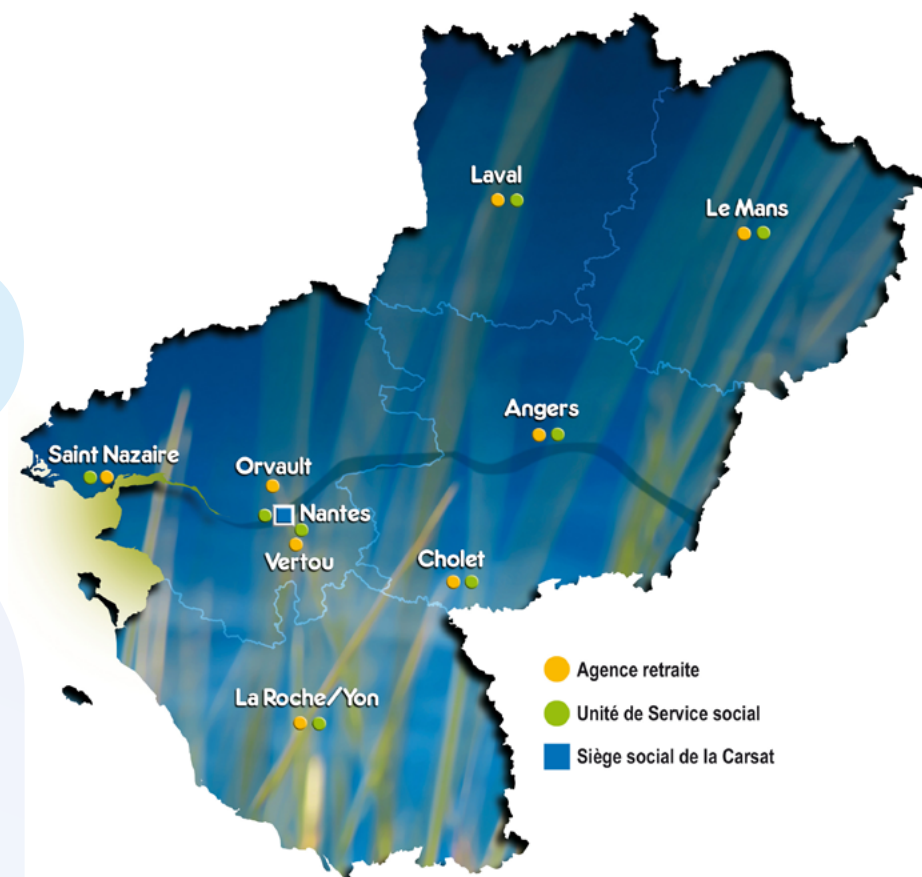
Ces cotisations payées par l'entreprise l'assurent contre les risques d'accident du travail, de trajet ou de maladie professionnelle.



La Carsat Pays de la Loire : un **réseau de proximité**

La Carsat Pays de la Loire, c'est :

- **1** siège social,
- **9** agences Retraite
- **8** unités de Service social



● **Retrouvez nos
chiffres clés sur
notre site :**

*carsat-pl.fr > Nous connaître
> Nos chiffres clés*

Contacts

Carsat Pays de la Loire

2 place de Bretagne
44932 Nantes Cedex 9

Département ACOM (*Accompagnement
en COmmunication et Marketing*)

nantesbalcommunication@carsat-pl.fr

Site internet

carsat-pl.fr

Service social

36 46 (*service gratuit + prix appel*)

Établissements

36 79 (*service gratuit + prix appel*)

Retraite

39 60 (*service gratuit + prix appel*).

De l'étranger, composez le +33 9 71 10 39 60.